

Compte-rendu #60 - Séances des 13 et 15 octobre 2025

Commission de l'Éducation, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Promotion de Bruxelles et de la Recherche scientifique

1. Question de la députée Dorothée De Rodder (PS) :

« Clôture et résultats du conclave budgétaire »

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) vient d'annoncer un budget comprenant près de **700 millions d'euros d'économies d'ici 2029**. Au niveau de la recherche scientifique et des universités, déjà en difficulté financière, il a été choisi de maintenir la **réduction de 1,5 million d'euros pour la subvention du F.R.S.-FNRS** jusqu'en 2029, accompagnée d'une non-indexation de la subvention en 2026. « Concrètement, même si vous affirmez que ces charges devront se rapporter aux frais de fonctionnement, chaque année, quinze jeunes chercheurs en moyenne ne pourront plus être financés. »

Le ministre est-il en mesure d'affirmer que le nombre de bourses octroyées ne diminuera pas à la suite de ces mesures ? Comment le FNRS pourra-t-il répercuter ces diminutions sur les frais de fonctionnement ? Le ministre veillera-t-il à ce que tous les domaines de recherche continuent à être financés ?

Réponse de Mme Valérie Glatigny, première vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Éducation et de l'Enseignement pour adultes, en remplacement de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche :

« Le gouvernement s'inscrit dans une trajectoire budgétaire 2026-2029, qui ne se limite donc pas à l'exercice du budget initial de 2026. Ce travail budgétaire, commencé dès l'entrée en fonction du gouvernement, s'est accéléré dès le mois de mai avec plusieurs groupes de travail et une mission confiée à un comité d'experts.

Le rapport de ce dernier, présenté lors d'une séance de la commission du Budget, a permis d'objectiver le diagnostic et d'identifier des leviers d'action sous l'angle économique. Les experts ont confirmé le constat d'une forte détérioration du déficit global de la Fédération Wallonie-Bruxelles ces dernières années, atteignant 1,5 milliard d'euros en 2024 pour des recettes s'élevant à 13 milliards d'euros. [...] Le groupe d'experts a ainsi insisté sur **l'urgence de prendre des mesures pour réduire le déficit** de manière significative.

Lors de ce conclave budgétaire, **le gouvernement a pris ses responsabilités.** [...]



En ce qui concerne les économies décidées au niveau de la recherche, étant donné que c'était l'objet de votre question, le ministre vous informe que **la réduction de l'indexation de la subvention au FNRS de 1,5 million d'euros décidée en 2025 est reconduite pour la période 2026-2029. Concrètement, cette réduction sera donc imputée sur la dotation 2026, calculée et indexée à politique constante. Ce montant ne sera pas réintégré les années suivantes.** Pour 2026, partant d'une indexation en crédits d'engagement de 5.692.000 euros hors économies, la réduction de 1,5 million d'euros précitée représente une réduction de 26 % du montant de l'indexation. Le montant de la subvention au FNRS en crédits d'engagement s'élève donc à 180.763.000 euros, soit une augmentation de 4.192.000 euros par rapport à la subvention octroyée lors du budget initial de 2025 qui s'élevait, elle, à 180.571.000 euros. **Il n'y a pas d'autre économie consentie au niveau des compétences du ministre de la Recherche.**

Enfin, le rapport du comité d'experts ne formule aucune recommandation particulière en ce qui concerne la recherche. »

Réaction de la députée :

D. De Rodder regrette que la réponse du ministre ne réponde pas aux questions contenues dans son interpellation.

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020dd077>

Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires

1. Question du député Octave Daube (PTB) :

« Conséquences des mesures du gouvernement Arizona sur les universités »

Des discussions sont en cours au gouvernement fédéral pour **réformer le système d'exonération du précompte professionnel pour les chercheurs et chercheuses**, permettant actuellement aux universités et au FNRS de payer moins d'impôts pour leurs salaires et de réinvestir cet argent dans la recherche. Or, cette réforme entraînerait une **perte financière importante** et une diminution des moyens de financement pour des projets de recherche, qui représenteraient environ 900 postes de doctorantes et doctorants, assistantes et assistants. Une affaiblissement des sciences humaines et sociales et de la recherche fondamentale est également à craindre, au profit de la recherche appliquée. Le CRef (Conseil des rectrices et recteurs) s'est d'ailleurs clairement positionné contre cette réforme.

Que pense la ministre-présidente de ce projet de réforme ? Défend-elle la position du CRef auprès du ministre fédéral des Finances ? Comment **la FWB pourra-t-elle compenser une telle perte financière** pour les institutions ?

Réponse de Mme Elisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones :



La ministre-présidente rappelle tout son soutien « aux universités et aux hautes écoles dans des missions aussi essentielles que, d'une part, la recherche fondamentale et appliquée et, d'autre part, la recherche au sens large.

Je suis et reste convaincue du bien-fondé du principe de ristourne du précompte professionnel des chercheurs : ce processus fiscal légitime permet d'octroyer une réelle bulle d'air au monde de l'enseignement supérieur. J'ai la conviction que nous sommes tous d'accord pour dire que les établissements supérieurs jouent, parmi beaucoup de rôles, celui d'accélérateur crucial de nos économies.

Dans ce dossier, comme dans plusieurs autres, **la communication est excellente entre les différents niveaux de pouvoir, et cette thématique a déjà fait l'objet de plusieurs échanges et rencontres**. Je continue de plaider, à mon niveau, pour le renforcement des contacts entre le CRef et le gouvernement fédéral, et ce, avec l'ensemble de ses composantes.

[...] Au préalable, je tiens à rester prudente quant au débat actuel. **Si un projet de loi existe bel et bien, il n'a pas encore été validé**, à ma connaissance. Il est normal qu'un ministre propose un texte, mais il est tout aussi normal que celui-ci soit rejeté par les autres membres d'un gouvernement. C'est le fonctionnement classique des gouvernements de coalition.

Concernant le fond, outre la pertinence du dispositif sur laquelle je me suis déjà exprimée, **je ne peux que rejoindre le CRef sur plusieurs principes** : disposer d'une application équitable et prévisible du mécanisme d'exonération du précompte à l'ensemble des acteurs universitaires de la recherche ; refuser toute forme de discrimination arbitraire entre les domaines de recherche ; prendre conscience du fait que le monde universitaire réinvestit l'ensemble de ses ressources dans des missions d'intérêt général, comme le prévoit le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études ("décret Paysage").

Pour répondre plus précisément à vos questions, **il est clair que, si la Fédération Wallonie-Bruxelles devait compenser, elle serait dans l'incapacité de le faire** compte tenu des défis auxquels elle doit faire face actuellement. Je continuerai donc de plaider dans les lieux adéquats pour défendre un modèle que j'estime légitime. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020dd078>

Séance plénière du Parlement

1. Question de la députée Éliane Tillieux (PS) :

« Contre une vision utilitariste de la recherche scientifique »

Au retour d'une récente mission économique aux États-Unis, M. Pierre-Yves Jeholet, le ministre wallon de l'Économie, de l'Emploi et de la formation a déclaré : « **La recherche, c'est comme la formation, elle doit mener à l'emploi** ». **Ce point de vue est inquiétant** car il considère la recherche scientifique dans le cadre unique d'une politique de l'emploi et met dans l'ombre la recherche fondamentale. Or, la recherche aurait davantage besoin d'une vision à long terme que d'une orientation vers une rentabilité immédiate.

Ce compte-rendu se veut uniquement le relai et la synthèse des échanges entre les parlementaires et les membres du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'Observatoire de la Recherche et des Carrières Scientifiques ne prend en aucun cas position sur les éléments présentés dans ces discussions.



Le ministre partage-t-il également cette **vision utilitariste de la recherche** ? L'autonomie des chercheurs et chercheuses, la recherche fondamentale et les sciences humaines et sociales pourront-elles être préservées, malgré les économies budgétaires à venir ?

Réponse de M. Adrien Dolimont, ministre de la Recherche :

Le ministre estime que **la phrase incriminée a été sortie de son contexte** et ne peut résumer l'ensemble de l'article de presse dans lequel elle figure.

« Dans notre paysage institutionnel, **la recherche relève de deux responsabilités différentes**. D'abord, **celle des Régions**, qui travaillent le sujet dans une **optique davantage économique**. C'est sur cet aspect que le ministre Jeholet a notamment insisté dans l'article, soulignant qu'il faut plus d'interactions entre les universités et le monde économique, eu égard notamment au développement des résultats de nos chercheurs. Ensuite, **celle des Communautés**, qui se concentrent davantage sur la problématique de la **recherche fondamentale au service de la société**.

Au niveau de la Région wallonne, il importe donc de souligner l'importance des relations qui unissent les universités et les acteurs du monde économique. Elles existent déjà chez nous, puisqu'une série de collaborateurs sont engagés dans des projets au sein desquels les universités agissent en tiers, ce qui permet d'obtenir des financements supplémentaires. Il existe également des projets collaboratifs spécifiques, et c'est une bonne chose.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, la recherche est donc au service du développement de la connaissance. La plupart du temps, notre Fédération donne des moyens au Fonds de la recherche scientifique (FNRS) qui, ensuite, développe des politiques dans le domaine de la recherche fondamentale. Elle ne lui donne pas pour autant de lignes à suivre, car **l'indépendance des chercheurs est importante**. Cela permet aux universités de développer la recherche fondamentale et la recherche appliquée dans toutes les thématiques.

Pour rappel, le cadre de la recherche au sein de notre Fédération est défini par le décret du 4 avril 2024 relatif au financement de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur. Les trois grands axes de recherche sont repris dans ce texte et il n'y a pas de volonté de les scinder. Sur 255 millions investis en 2026, les 1,5 million d'économies annoncées représentent 0,6 % du budget de la recherche. En réalité, nous parlons d'une augmentation de 4 millions d'euros par rapport au budget de l'année précédente. Nous aurons l'occasion d'en débattre. »

⇒ Source au Parlement de la FWB : <https://archive.pfwb.be/1000000020dd088>



www.observatoire.frs-fnrs.be



<https://www.linkedin.com/company/observatoire-frs-fnrs/>